

**Une séance ordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 11 novembre 2020 à 19 h 30.

**Sont présents au centre administratif :** Paolo Galati, président; Adam Gordon, vice-président; Melissa Wall, vice-présidente substitut; Karla Abraham Di Francesco, Donna Anber, Anick Brunet, James Di Sano, Vincent Cammisano, Olivia Landry, Emilio Migliozi et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson, Adam Gordon et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Sont également présents au centre administratif :** Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Sont présents par visioconférence :** Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; et Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous ceux qui visionnent la séance en ligne.

**HEURE : 19 h 31**

## **0.0 Ouverture de la séance**

### **0.1 Reconnaissance du territoire**

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

### **1.0 Mots d'ouverture de la directrice générale**

La directrice générale aborde le sujet des élections scolaires, dont les points suivants :

- Le rapport de la directrice du scrutin relativement au déroulement des élections jusqu'à ce jour.
- Neuf commissaires ont été élus sans opposition. Les trois commissaires-parents ont été élus par le comité de parents. Un avis public concernant l'élection sans opposition des neuf commissaires a été publié le 6 novembre 2020.
- L'élection au poste de président a été reportée. Ainsi, le président actuel demeurera en poste jusqu'à l'annonce d'une nouvelle date d'élection.

Elle poursuit en félicitant tous les commissaires réélus et nouvellement élus, y compris les commissaires-parents.

## 2.0 Rapport sur les élections

### 2.1 Proclamation de l'élection

Ce sujet a été traité au point 1.0.

### 2.2 Prestation de serment des commissaires et des commissaires-parents

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale passe en revue les règles de distanciation sociale pour la prestation de serment des commissaires et des commissaires-parents.

La directrice générale fait prêter serment à chaque commissaire et commissaire-parent et leur souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

### 2.3 Signature de la déclaration de conflit d'intérêts

La directrice générale explique que chacun des commissaires et des commissaires-parents doit déclarer tout conflit d'intérêts les visant ou visant des apparentés. Les formulaires de déclaration ont été remplis et signés avant le début de la présente séance.

Le président félicite les commissaires et les commissaires-parents et leur souhaite la bienvenue à la première séance officielle du nouveau conseil.

## 3.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/11/11-CA-001 soit adopté sans modification.

**CC-201111-CA-0015**

**Adoptée à l'unanimité**

## 4.0 Approbation du procès-verbal

### 4.1 23 septembre 2020

Approbation  
du procès-verbal  
23 septembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 23 septembre 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

**CC-201111-CA-0016**

**Adoptée à l'unanimité**

## 5.0 Période de questions

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale explique les paramètres de la période de questions.

Le président fait savoir que le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier a soumis quatre questions auxquelles il répond de la façon suivante :

Question 1 : Comment la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) peut-elle s'assurer de l'entretien régulier des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation installés dans certaines écoles?

- Un calendrier d'entretien est en place, conformément au Code national du bâtiment.
- Avant le début de la présente année scolaire, tous les systèmes de ventilation naturelle ou mécanique dans les écoles ont été inspectés pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Question 2 : La CSSWL envisage-t-elle d'équiper les écoles de purificateurs d'air portatifs, comme le recommande la D<sup>re</sup> Quach-Thanh?

- La plupart des écoles sont dotées de systèmes de filtration et les filtres ont été remplacés par un modèle supérieur aux normes exigées.
- Il n'est pas nécessaire d'installer des purificateurs d'air s'il est possible d'assurer une bonne ventilation mécanique ou naturelle.
- La commission scolaire respecte toutes les normes gouvernementales et donne suite sans tarder à tout changement à ces normes.

Question 3 : Quelles mesures sont en place dans les écoles pour assurer la désinfection et l'entretien régulier des surfaces fréquemment touchées, particulièrement dans les locaux utilisés par les services de garde?

- Les mesures suivantes sont en place pour assurer la désinfection et l'entretien régulier :
  - Une procédure a été mise en place pour le nettoyage et la désinfection de toutes les surfaces fréquemment touchées.
  - L'ensemble des concierges et des directions d'école ont reçu une formation donnée par des professionnels.
  - Des membres du personnel de soutien manuel sont présents pendant les heures d'ouverture des services de garde.
  - Une équipe volante de trois membres du personnel de soutien manuel a été formée pour fournir un soutien additionnel.
  - Un investissement a été réalisé dans des équipements de nettoyage pour accélérer les procédures de nettoyage.

Question 4 : S'il n'est pas possible de remédier à la pénurie de personnel de soutien manuel, quelles autres pistes de solutions sont envisagées par la CSSWL pour assurer le remplacement des concierges et en garantir un nombre adéquat dans les écoles tous les jours?

- Tous les postes de soutien manuel sont actuellement pourvus.
- La commission scolaire a mis en place une procédure visant à remplacer tout employé de soutien manuel devant s'absenter.
- La commission scolaire a conclu une entente avec une firme externe qui nous fournira une assistance dans les cas où elle ne serait pas en mesure de remplacer des employés de soutien manuel et des concierges de la façon habituelle.
- Le Service des ressources humaines travaille actuellement à la création d'une liste d'employés pouvant remplacer des membres du personnel de soutien manuel et des travailleurs/travailleuses en service de garde.

La directrice générale ajoute qu'elle et le directeur général adjoint rencontrent les présidents des quatre syndicats toutes les trois semaines dans le but de prévenir tout problème éventuel et de trouver des solutions pour demeurer proactifs.

## **6.0 Nomination et élection de la présidence d'élection et de scrutateurs**

### **6.1 Nomination et élection de la présidence d'élection**

Le commissaire Emilio Migliozi propose le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. M. Galati accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Nomination et élection de la présidence d'élection

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que M. Paolo Galati, président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, soit nommé président d'élection.

## 6.2 Nomination et élection de scrutateurs

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour les postes de scrutateur.

Le commissaire Emilio Migliozi propose le directeur général adjoint et la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale. Le directeur général adjoint et la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale acceptent.

Nomination et élection de scrutateurs

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le directeur général adjoint et la secrétaire générale soient nommés scrutateurs pour l'élection de la vice-présidence et des membres des comités du conseil des commissaires.

**CC-201111-CA-0018**

**Adoptée à l'unanimité**

## 7.0 Nomination et élection de la vice-présidence

### 7.1 Modifications à la procédure n° P2012-CA-18: *Procédure de mise en candidature et d'élection du vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

Modifications à la procédure n° P2012-CA-18 : *Procédure de mise en candidature et d'élection du vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° P2012-CA-18 : *Procédure de mise en candidature et d'élection du vice-président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE le vote soit tenu par scrutin secret.

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-201111-CA-0019**

## 7.2 Élection de la vice-présidence du conseil des commissaires

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour le poste de vice-présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire James Di Sano propose le commissaire-parent Adam Gordon. Le commissaire-parent Gordon accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élection de la vice-présidence du conseil des commissaires

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M. Adam Gordon comme vice-président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**CC-201111-CA-0020**

**Adoptée à l'unanimité**

## 7.3 Élection de la vice-présidence substitut du conseil des commissaires

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour le poste de vice-présidence substitut du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Vincent Cammisano propose la commissaire Melissa Wall. La commissaire Wall accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élection de la vice-présidence substitut du conseil des commissaires

**CC-201111-CA-0021**

ATTENDU QUE l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le vice-président exerce les fonctions et pouvoirs du président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QUE l'article 158 stipule également qu'en cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre commissaire désigné à cette fin par le conseil des commissaires exerce les fonctions et pouvoirs du président;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite désigner un vice-président substitut conformément à l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Commisano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M<sup>me</sup> Melissa Wall comme vice-présidente substitut de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8.0 Nomination et élection des membres des comités du conseil**

### **8.1 Comité exécutif**

#### **8.1.1 Modifications à la procédure n° P2000-CA-07: Procédures d'élection des membres du comité exécutif**

Modifications à la procédure n° P2000-CA-07 : *Procédures d'élection des membres du comité exécutif*

**CC-201111-CA-0022**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° P2000-CA-07: *Procédures d'élection des membres du comité exécutif*;

ET QUE le vote soit tenu par scrutin secret.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **8.1.2 Composition du comité exécutif**

Le président d'élection demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la proposition d'un comité formé de sept membres. Après une brève discussion, le conseil accepte la proposition.

En réponse aux questions de la commissaire Melissa Wall, le président d'élection précise que le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le président du comité exécutif et que le vice-président du comité exécutif est élu par les membres du comité exécutif.

Composition du comité exécutif

**CC-201111-CA-0023**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire et un commissaire coopté, le cas échéant, et un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif formé de sept (7) membres, comme suit :

Président (1)  
Commissaires (5)  
Commissaire-parent (1)

**Adoptée à l'unanimité**

**8.1.3 Mandat du comité exécutif**

Mandat du comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le comité exécutif obtienne un mandat de deux (2) ans, commençant le 12 novembre 2020 et se terminant le 12 novembre 2022.

CC-201111-CA-0024

Adoptée à l'unanimité

**8.1.4 Élection des membres du comité exécutif**

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir qu'un commissaire peut proposer la candidature d'un autre commissaire ou sa propre candidature, et accepter ou refuser ladite candidature. Les commissaires sont élus au comité exécutif, suivi du commissaire-parent.

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour les cinq postes de commissaires au comité exécutif.

La commissaire-parent Tara Anderson propose la commissaire Donna Anber. La commissaire Anber accepte.

La commissaire Donna Anber propose le commissaire Bob Pellerin. Le commissaire Pellerin accepte.

Le commissaire James Di Sano propose le commissaire Vincent Cammisano. Le commissaire Cammisano accepte.

La commissaire Melissa Wall propose la commissaire Olivia Landry. La commissaire Landry accepte.

Le commissaire Vincent Cammisano propose le commissaire James Di Sano. Le commissaire Di Sano accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour le poste de commissaire-parent au comité exécutif.

La commissaire Karla Abraham Di Francesco propose le commissaire-parent Adam Gordon. Le commissaire-parent Gordon accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élection des membres du comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

CC-201111-CA-0025

Donna Anber	Olivia Landry
Vincent Cammisano	Bob Pellerin
James Di Sano	Adam Gordon, commissaire-parent
Paolo Galati	

Adoptée à l'unanimité

**8.2 Comités administratif et pédagogique****8.2.1 Procédure n° P2013-CA-08 : Comités administratif et pédagogique**

Procédure n° P2013-CA-08 : *Comités administratif et pédagogique*

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le vote pour les postes de présidence et de vice-présidence du comité administratif et du comité pédagogique soit tenu par scrutin secret.

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-201111-CA-0026**

### 8.2.2 Élection de la présidence et de la vice-présidence du comité administratif

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour le poste de présidence du comité administratif.

Le commissaire Bob Pellerin propose la commissaire Melissa Wall. La commissaire Wall accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élection de la présidence et de la vice-présidence du comité administratif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M<sup>me</sup> Melissa Wall comme présidente du comité administratif.

Présidence

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-201111-CA-0027**

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour le poste de vice-présidence du comité administratif.

La commissaire-parent Tara Anderson propose le commissaire-parent Stéphane Henley. Le commissaire-parent Henley accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élection de la présidence et de la vice-présidence du comité administratif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M. Stéphane Henley comme vice-président du comité administratif.

Vice-présidence

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-201111-CA-0028**

### 8.2.3 Élection de la présidence et de la vice-présidence du comité pédagogique

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour le poste de présidence du comité pédagogique.

Le commissaire-parent Adam Gordon propose la commissaire-parent Tara Anderson. La commissaire-parent Anderson accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élection de la présidence et de la vice-présidence du comité pédagogique

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M<sup>me</sup> Tara Anderson comme présidente du comité pédagogique.

Présidence

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-201111-CA-0029**

Le président d'élection demande des propositions de candidature pour le poste de vice-présidence du comité pédagogique.

La commissaire Melissa Wall propose le commissaire Vincent Cammisano. Le commissaire Cammisano accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élection de la présidence et de la vice-présidence du comité pédagogique

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M. Vincent Cammisano comme vice-président du comité pédagogique.

Vice-présidence

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-201111-CA-0030**

Le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier félicite toutes les personnes qui ont été nommées à un poste.

Le commissaire Emilio Migliozi quitte la séance.

**HEURE : 20 h 25**

### **9.0 Rapport du président**

Le président informe toutes les personnes présentes ce soir dans la salle du conseil et sur la plateforme Zoom que les mesures sanitaires sont appliquées dans la salle du conseil. Toutes les personnes présentes dans la salle du conseil sont au moins à deux mètres les uns des autres et portent un masque, et tout l'équipement audio a été désinfecté avant le début de la séance.

Il poursuit en indiquant que les nouveaux commissaires et commissaires-parents ont été assermentés conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*. Il nomme ensuite chaque commissaire, sa circonscription et les écoles qu'il ou elle représente.

Le commissaire Emilio Migliozi réintègre la séance.

**HEURE : 20 h 28**

Le président présente son rapport mensuel qui comprend les événements suivants :

- 9 novembre 2020 – Formation des commissaires sur leur rôle et la gouvernance.
- 28 novembre 2020 – L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) animera la première de deux formations sur la gouvernance. Cette formation qui s'adresse aux commissaires sera suivie, le 5 décembre, par une formation sur le rôle du commissaire.
- 6 novembre 2020 – Une entrevue avec la CBC sur la situation à l'école primaire d'Arundel relativement à la pandémie.
- 11 novembre 2020 – Les écoles ont trouvé différentes façons de rendre hommage à ceux qui ont combattu pour défendre la liberté. Le poème *In Flanders Field* a été lu au conseil.

Il poursuit en informant les personnes présentes du décès de Theo Damoulis, un élève de l'école primaire Crestview, emporté par un cancer à l'âge de 10 ans. Au nom de la commission scolaire, la directrice générale et lui ont présenté leurs condoléances aux parents de Théo lors de la veillée funéraire.

### **10.0 Rapport de la directrice générale**

La directrice générale présente son rapport mensuel en soulignant les points suivants :

- COVID-19
  - Il y a un bouton sur la page d'accueil du site Web de la commission scolaire qui mène vers une page contenant des mises à jour quotidiennes sur les cas actifs, les communications envoyées aux parents, les documents du ministère de l'Éducation, et les numéros de téléphone de diverses ressources pour les élèves et les parents.

- L'école primaire d'Arundel a été fermée en raison de la pandémie à la suite d'une décision prise par la commission scolaire et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides. La décision a été prise lorsque toutes les autres solutions envisagées pour réduire la transmission du virus avaient été épuisées. Il faut saluer le travail du directeur de l'école, de son équipe et du Service des technologies de l'information qui ont su agir rapidement pour permettre à tous les élèves de poursuivre leur apprentissage en ligne.
- Les écoles et le personnel font preuve de vigilance pour offrir un environnement d'apprentissage sécuritaire.
- Chaque éclosion est différente, ce qui fait en sorte que chaque situation doit être évaluée attentivement.
- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a visité huit de nos écoles dans les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière ainsi que le centre administratif. Elle a émis des avis favorables.
- Systèmes de ventilation dans les écoles et les centres :
  - Pour maintenir les systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation) en bon état, le Service des ressources matérielles et du transport a transmis une note de service aux écoles et aux centres concernant l'importance de signaler tout problème.
  - Parmi les systèmes de ventilation de la commission scolaire, 56 pour cent ont une ventilation mécanique, 30 pour cent une ventilation naturelle et 14 pour cent ont les deux.
  - Les systèmes de ventilation ont été inspectés en début d'année et selon les normes gouvernementales.
  - Les filtres sont remplacés régulièrement et les fenêtres sont vérifiées pour s'assurer de leur bon fonctionnement.
  - La mesure 30391 nous a fourni la somme de 221 184,00 \$ pour le nettoyage et l'entretien des systèmes CVC.
- Occasions de fierté
  - La commission scolaire a reçu un montant de 25 000,00 \$ de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, ce qui nous a permis d'acheter 36 ordinateurs portables pour nos élèves.
  - La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est l'une des commissions scolaires au Québec ayant la plus forte augmentation de classes de maternelle 4 ans, avec 34 classes. Nous nous attendons à ouvrir 40 classes pour l'année scolaire 2021-2022.
  - Le taux de diplomation et de qualification de la commission scolaire est de 87,7 pour cent, ce qui la positionne au premier rang dans la région de Laval-Laurentides-Lanaudière et parmi les cinq premières des 72 commissions scolaires/centres de services scolaires. Les élèves et les employés doivent être félicités pour tous les efforts qu'ils ont déployés pour faire de la commission scolaire une réussite.
- Événements à venir :
  - 12 novembre 2020 – La FTQ encourage ses membres à prendre une pause de 15 minutes à 10 h pour soutenir l'ensemble des travailleurs et travailleuses de première ligne dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
  - 16 au 20 novembre 2020 – Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
  - 4 janvier 2021 – L'atelier *Embracing Diversity* pour les employés et les partenaires. Il s'agit d'une journée pédagogique à l'échelle de la commission scolaire.
  - 10 janvier 2021 – L'atelier *Embracing Diversity* pour les familles de la commission scolaire.
  - 18 janvier 2021 – La prochaine cohorte du programme *Industrial Drafting*.
- Un merci spécial à l'équipe des communications pour les profils publiés sur la page Facebook soulignant le jour du Souvenir.
- Initiatives du mois :
  - Sondage confidentiel auprès des employés concernant la santé mentale. Grâce aux données recueillies, la commission scolaire peut mieux cerner les besoins.
  - Prendre soin de soi-même et des autres.
  - Pendant tout le mois de novembre : un bingo pour encourager les employés du centre administratif à prendre soin de leur santé, tant physique que mentale, et un défi pour encourager les employés dans les écoles à prendre soin d'eux-mêmes.

En réponse à des questions du commissaire Emilio Migliozi, la directrice générale explique que l'application, la messagerie SMS et le site Web de la commission scolaire servent à transmettre des informations sur la COVID-19. La messagerie SMS est utilisée pour envoyer des messages aux parents lorsque leur école est aux prises avec des cas de COVID-19.

Le président déclare qu'il est fier de la réussite de la commission scolaire qui affiche un taux de diplomation et de qualification de 87,7 pour cent alors que l'objectif est d'atteindre 88 pour cent d'ici 2022. Il félicite l'ensemble des élèves et des employés et toutes les autres personnes concernées pour leur contribution à cette réussite.

Le commissaire-parent Stéphane Henley quitte la séance.

**HEURE : 21 h 20**

## **11.0 Décisions du conseil**

### **11.1 Ressources financières**

#### **11.1.1 États financiers 2019-2020 et rapport de l'auditeur**

La commissaire Melissa Wall fait savoir que les auditeurs ont présenté les états financiers audités 2019-2020 au conseil avant le début de la séance.

Le directeur du Service des ressources financières passe en revue les états financiers en commentant les points suivants :

- Une mise à jour budgétaire en avril 2020.
- L'excédent est de 0,5 pour cent du budget total de la commission scolaire.
- Sur le plan des revenus et des dépenses, il y a eu des augmentations et des pertes dans divers secteurs en raison de la pandémie.
- Une revue des services fournis aux écoles et aux centres.

Le commissaire-parent Stéphane Henley réintègre la séance.

**HEURE : 21 h 23**

- Le MEES a demandé aux commissions scolaires d'honorer les contrats de transport scolaire pour le reste de l'année scolaire 2019-2020 en maintenant 50 % des versements prévus aux contrats.
- Les inscriptions au programme des élèves internationaux et aux formations offertes par le Service aux entreprises sont demeurées relativement stables.
- En ce qui concerne les dépenses administratives de la commission scolaire, il s'agit principalement des salaires. Certains excédents sont attribuables aux postes non pourvus.
- Bâtiments et amortissements.
- Éléments divers, comme les congés de maladie de longue durée.
- Le sommaire des conséquences sur les revenus et les dépenses indique un excédent de 965 169,00 \$.
- La tendance, qui s'avère très différente de celle des années précédentes.
- Une explication de ce qui arrive à l'excédent et le fait que tant que la commission scolaire affiche un déficit net, l'excédent cumulé ne peut être utilisé.

Le président remercie le directeur du Service des ressources financières et son équipe pour leur travail acharné.

États financiers  
2019-2020 et  
rapport de l'auditeur

**CC-201111-FR-0031**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer, chaque année, ses états financiers;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé l'audit des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné le 20 octobre 2020;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 965 168,00 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2019-2020, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Excédent accumulé au début :	9 276 132 \$
<u>Exercice :</u>	
Total des revenus :	179 448 956 \$
Total des dépenses :	<u>178 483 788 \$</u>
Excédent de l'exercice :	965 168 \$
Excédent accumulé à la fin :	10 241 300 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources financières, les états financiers audités 2019-2020 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

Le directeur du Service des ressources financières passe en revue le rapport de l'auditeur en commentant les points suivants :

- La validation de la clientèle.
- La rémunération des gestionnaires.
- Les dossiers d'élèves n'ont pas été vérifiés lors de cet audit. Ceci s'applique à toutes les commissions scolaires de la province. Notre commission scolaire a réalisé son propre audit interne pour s'assurer que les dossiers d'élèves étaient en règle.
- Aucune anomalie n'a été décelée concernant la rémunération des gestionnaires.
- La commission scolaire a satisfait aux normes comptables.
- La commission scolaire a donné suite aux recommandations faites à la suite de l'audit 2018-2019. Ces recommandations avaient pour but de s'assurer que les écritures comptables étaient signées correctement et d'améliorer les procédures internes prévues à la politique sur l'approvisionnement, à la délégation des fonctions et pouvoirs et à la procédure de déclaration de conflits d'intérêts.
- Une procédure pour la déclaration des conflits d'intérêts sera préparée pour l'année scolaire 2020-2021.

#### 11.1.2 Rémunération des commissaires 2020-2021

Le commissaire Bob Pellerin attire l'attention du conseil sur le fait que les pourcentages relatifs aux circonscriptions électorales 4 et 5 ont été inversés dans le document n° SWLSB2020/11/11-FR-001 et demande que la rémunération soit adoptée en tenant compte de cette correction. Les membres du conseil sont en accord.

Rémunération des commissaires

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires, d'un (1) président et de trois (3) commissaires-parents;

**CC-201111-FR-0032**

ATTENDU QUE le décret n° 1100-2020 du gouvernement du Québec fixe les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le montant annuel maximal pouvant être versé aux commissaires pour l'année scolaire 2020-2021 est de 122 489,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres tout en respectant ce montant annuel maximal;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-200923-FR-0013 le 23 septembre 2020 établissant l'allocation d'un pourcentage pour ses membres pour l'année scolaire 2020-2021 ou jusqu'à la tenue d'élections scolaires, le cas échéant;

ATTENDU QUE, nonobstant le report des élections scolaires, un nouveau conseil des commissaires a été formé;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite donc établir l'allocation d'un pourcentage pour ses membres, y compris un commissaire coopté, si un commissaire coopté devait être nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte l'allocation 2020-2021 de la rémunération des commissaires, telle que présentée au document n° SWLSB-2020/11/11-FR-001, devant être versée aux commissaires-parents à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et à tous les autres commissaires à compter du 6 novembre 2020;

ET QUE, si un commissaire coopté n'est pas nommé, l'allocation pour ce poste soit versée au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, conformément au document indiqué ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## **11.2 Affaires corporatives et secrétariat général**

### **11.2.1 Modification aux règlements sur le jour, l'heure et le lieu des séances**

#### **11.2.1.1 Règlement n° BL2000-CA-05 – conseil des commissaires**

Règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

ATTENDU QUE, conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200625-CA-0124, approuvant les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

**CC-201111-CA-0033**

ATTENDU QUE, depuis l'adoption de ce règlement, les nouveaux commissaires ont été élus par acclamation;

ATTENDU QUE ce nouveau conseil des commissaires souhaite modifier le règlement afin d'établir le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires jusqu'en décembre 2021;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie du projet de règlement soit transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.2.1.2 Règlement n° BL2008-CA-15 – comité exécutif

En réponse à une question de la commissaire Olivia Landry, il est précisé qu'une seule séance du comité exécutif est prévue dans la partie 2020 de l'année scolaire 2020-2021 en raison des élections scolaires.

Règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

**CC-201111-CA-0034**

ATTENDU QUE, conformément aux articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200625-CA-0125, approuvant les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE, depuis l'adoption de ce règlement, les nouveaux commissaires ont été élus par acclamation;

ATTENDU QUE ce nouveau conseil des commissaires souhaite modifier le règlement afin d'établir le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires jusqu'en décembre 2021;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement, à moins d'avoir donné un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie du projet de règlement soit transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.2.1.3 Modifications à la procédure n° P2012-CA-20 : comités de sélection (lignes directrices destinées au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier)

Modifications à la procédure n° P2012-CA-20 : *Comités de sélection (Lignes directrices destinées au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier)*

**CC-201111-CA-0035**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (le Conseil) a adopté la résolution n° CC-120523-CA-0111, approuvant la procédure n° P2012-CA-20: *Comités de sélection (Lignes directrices destinées au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier)*;

ATTENDU QUE le 26 juin 2019, le conseil a adopté les résolutions nos CC-190626-HR-0216 et CC-190626-HR-0217, approuvant la composition des comités de sélection pour les postes de gestionnaires et d'administrateurs d'école pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;

ATTENDU QUE le 25 juin 2020, le conseil a adopté les résolutions nos CC-200625-HR-0117 et CC-200625-HR-0118, approuvant la politique n° 2000-HR-02: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET la politique n° 2000-HR-01: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QU'en raison de l'adoption de ces politiques de gestion, il devient nécessaire d'apporter des modifications à la procédure n° P2012-CA-20: *Comités de sélection (Lignes directrices destinées au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier)* afin d'aligner celle-ci sur les politiques de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation de la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° P2012-CA-20: *Comités de sélection (Lignes directrices destinées au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier)*.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3 Services pédagogiques

#### 11.3.1 Ententes 2020-2021 pour les élèves non intégrés

##### 11.3.1.1 École Le Sommet

En réponse aux questions du conseil, le directeur des Services pédagogiques apporte les précisions suivantes :

- Le MEES assume la totalité des coûts relatifs à la scolarité des élèves non intégrés.
- Envoyer les élèves qui habitent dans les Laurentides à une école de la région afin qu'ils ne soient pas obligés de se rendre à une école située à Montréal semble être une bonne idée, mais les coûts seraient extrêmement élevés, car il faut tenir compte des exigences en matière d'enseignement et du transport.

Ententes 2020-2021 –  
élèves non intégrés

ATTENDU QUE l'école Le Sommet fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

École Le Sommet

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à :

**CC-201111-ED-0036**

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2020-2021
Maternelle 4 ans			
Maternelle			
Primaire	38	24 893,00 \$	945 934,00 \$
Secondaire	27	23 919,00 \$	645 813,00 \$
<b>Coût total</b>	<b>65</b>		<b>1 591 747,00 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 1 591 747,00 \$ provenant de l'école Le Sommet pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 11.3.1.2 École Peter Hall

En réponse aux questions du conseil, le directeur des Services pédagogiques apporte les précisions suivantes :

- Le coût pour l'année scolaire 2020-2021 se compare à celui de l'année scolaire 2019-2020. Un tableau comparatif sera présenté à la réunion du comité pédagogique du mois de janvier 2021.
- Le tableau pourra aussi indiquer le type de services offerts par chaque école aux élèves non intégrés.
- La pandémie de la COVID-19 n'a pas empêché la commission scolaire d'envoyer ces élèves à ces établissements.

Ententes 2020-2021 –  
élèves non intégrés

ATTENDU QUE l'école Peter Hall fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

École Peter Hall

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2020-2021 s'élevé à :

**CC-201111-ED-0037**

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2020-2021
Maternelle 4 ans			
Maternelle	1	28 300,00 \$	28 300,00 \$
Primaire	12	28 740,00 \$	344 880,00 \$
Secondaire	19	25 767,00 \$	489 573,00 \$
<b>Coût total</b>	<b>32</b>		<b>862 753,00 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 862 753,00 \$ provenant de l'école Peter Hall pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3.1.3 Centre de développement Yaldei

Ententes 2020-2021 –  
élèves non intégrés

ATTENDU QUE le Centre de développement Yaldei fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

Centre de développement  
Yaldei

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2020-2021 s'élevé à :

**CC-201111-ED-0038**

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2020-2021
Maternelle 4 ans			
Maternelle	1	25 280,00 \$	25 280,00 \$
Primaire	11	27 149,00 \$	298 639,00 \$
Secondaire			
<b>Coût total</b>	<b>12</b>		<b>323 919,00 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 323 919,00 \$ provenant du Centre de développement Yaldei pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3.1.4 École orale de Montréal pour les sourds

Ententes 2020-2021 –  
élèves non intégrés

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

École orale de Montréal  
pour les sourds

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2020-2021 s'élevé à :

**CC-201111-ED-0039**

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2020-2021
Maternelle 4 ans	2	27 039,00 \$	54 078,00 \$
Maternelle	1	27 039,00 \$	27 039,00 \$
Primaire	7	29 209,00 \$	204 463,00 \$
Secondaire			
<b>Coût total</b>	<b>10</b>		<b>285 580,00 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 285 580,00 \$ provenant de l'École orale de Montréal pour les sourds pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3.1.5 École Vanguard

Ententes 2020-2021 –  
élèves non intégrés

ATTENDU QUE l'école Vanguard fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

Vanguard School

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à :

**CC-201111-ED-0040**

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2020-2021
Maternelle 4 ans			
Maternelle			
Primaire	7	15 808,00 \$	110 656,00 \$
Secondaire	11	16 404,00 \$	180 444,00 \$
<b>Coût total</b>	<b>18</b>		<b>291 100,00 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 291 100,00 \$ provenant de l'école Vanguard pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3.2 Désignation d'un représentant au Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ)

En réponse aux questions du conseil, le directeur des Services pédagogiques apporte les précisions suivantes :

- La coordonnatrice des Services communautaires travaille étroitement avec plusieurs des organismes communautaires auxquels est associée la commission scolaire.
- Il sera possible de présenter au comité pédagogique un rapport sur les activités du RLPRÉ et d'autres organismes communautaires.

Désignation d'un  
représentant au  
Regroupement lavallois  
pour la réussite éducative  
(RLPRÉ)

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-170208-CA-0055, approuvant la constitution en personne morale du Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ), anciennement la Table interordres de Laval;

ATTENDU QUE le mandat du représentant actuel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier arrive à terme, le RLPRÉ a demandé à la commission scolaire de désigner un nouveau représentant pour siéger à son conseil d'administration;

**CC-201111-ED-0041**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier désigne M<sup>me</sup> Kimberly Harrison, coordonnatrice des Services communautaires, comme sa représentante au conseil d'administration du Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ).

**Adoptée à l'unanimité**

## 11.4 ACSAQ

### 11.4.1 Nomination au conseil d'administration de l'ACSAQ

Le commissaire Bob Pellerin propose la commissaire Melissa Wall. La commissaire Wall accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président exprime sa reconnaissance envers l'ancien commissaire Peter MacLaurin pour toutes ses années de service au sein de l'ACSAQ.

Nomination au conseil  
d'administration de  
l'ACSAQ

ATTENDU QUE les statuts et les règlements de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) stipulent que le mandat des membres de son conseil d'administration et de son comité exécutif est de deux (2) ans;

**CC-201111-CA-0042**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a approuvé la résolution n° CC-190925-CA-0018, nommant ses représentants au conseil d'administration de l'ACSAQ pour 2019-2021;

ATTENDU QUE l'un des représentants de la CSSWL n'est plus un commissaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, il est nécessaire de nommer un commissaire pour terminer le mandat de 2019-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M<sup>me</sup> Melissa Wall au conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) pour terminer le mandat de 2019-2021.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11.5 Ressources matérielles et transport

### 11.5.1 Engagement d'un fournisseur – gel hydroalcoolique pour les mains

En réponse aux questions concernant le soumissionnaire conforme le plus bas pour cet appel d'offres, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport indique que le soumissionnaire le plus bas pour cet appel d'offres n'était pas conforme, car certains documents n'avaient pas été inclus dans la soumission. Lorsque une soumission n'est pas conforme, le contrat est octroyé au prochain soumissionnaire conforme le plus bas.

Engagement d'un  
fournisseur – gel  
hydroalcoolique pour les  
mains

ATTENDU la forte augmentation du volume requis de gel hydroalcoolique pour les mains en raison de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE les soumissions en réponse à l'appel d'offres public concernant l'approvisionnement en gel hydroalcoolique pour les mains ont été ouvertes le 22 octobre 2020;

**CC-201111-MR-0043**

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un (1) an comprenant deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat d'approvisionnement en gel hydroalcoolique pour les mains à l'entreprise Mégalab inc., au coût total par année de 280 800,00 \$, avant les taxes, ou 300 137,99 \$, taxes nettes (ou au coût total pour trois ans de 842 400,00 \$, avant les taxes, ou 900 413,98 \$, taxes nettes);

ET QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

**Adoptée à l'unanimité**

## **12.0 Points d'information**

### **12.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier**

Le président a annoncé la démission de M. Christian Fréchette à titre de président de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier après huit années en poste. Il le félicite pour son dévouement et sa contribution à la Fondation. M<sup>me</sup> Josée Côté sera sa remplaçante. M. Archie Cifelli a été nommé vice-président.

Il poursuit en précisant que les élèves bénéficient directement de tout l'argent amassé par la Fondation. L'un des objectifs actuels est d'atteindre la cible de 1 000 000,00 \$ grâce aux activités de financement.

### **12.2 Rapport des commissaires-parents**

#### **12.2.1 Rapport du comité de parents**

Le rapport est compris au fichier de la séance.

La commissaire-parent Tara Anderson fait savoir que le comité de parents a commencé une campagne « J'aime » pour sa page Facebook et invite tout le monde à « aimer » la page.

#### **12.2.2 Rapport du comité EHDAA**

Le commissaire-parent Stéphane Henley mentionne la tenue, en janvier 2021, de l'atelier « Embracing Diversity ».

Le président félicite le commissaire-parent d'avoir été élu président du comité EHDAA. Il félicite également le commissaire-parent Anthony Beliotis d'avoir été élu vice-président du comité EHDAA.

Le commissaire-parent Adam Gordon fait savoir que le comité de parents et le comité EHDAA travaillent en étroite collaboration pour informer les gens sur le rôle du comité EHDAA.

### **12.3 Rapport de l'ACSAQ**

Le sujet a été abordé au point 9.0.

## **13.0 Période de questions**

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que deux questions ont été posées dans la boîte de clavardage concernant des visites de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et un budget consacré aux mesures d'isolement.

La directrice générale fait savoir que la CNESST a visité huit immeubles de la commission scolaire et a fourni des rapports qui nous ont aidés à apporter des améliorations dans les écoles, à l'aide d'affiches sur le port du masque, par exemple.

Elle fait aussi savoir que la maintenance des systèmes de ventilation est prévue dans la mesure gouvernementale 30391.

#### **14.0 Correspondance**

Le président attire l'attention des membres du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

#### **15.0 Questions diverses**

Il n'y a aucune question diverse.

#### **16.0 Clôture**

Le président remercie toutes les personnes présentes ce soir, soit en personne ou en mode virtuel. Il exprime sa reconnaissance au directeur du Service des technologies de l'information et son équipe pour la gestion des réunions sur la plateforme Zoom, le bon fonctionnement des caméras et le soutien apporté à tout le personnel de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE : 22 h 21**

**PROCHAINE SÉANCE ▯ ORDINAIRE ▯ 9 décembre 2020**

---

**Anna Sollazzo, secrétaire générale**

---

**Paolo Galati, président**